



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FLASH INGÉRENCE ÉCONOMIQUE DGSi #104

Juin 2024

**INTÉRÊTS ÉTRANGERS POUR LES CHERCHEURS FRANÇAIS
LAURÉATS DE DISTINCTIONS SCIENTIFIQUES**



Ce « flash » évoque des actions d'ingérence économique dont des sociétés françaises sont régulièrement victimes.

Ayant vocation à illustrer la diversité des situations auxquelles les entreprises sont susceptibles d'être confrontées, il est mis à votre disposition pour vous accompagner dans la diffusion d'une culture de sécurité interne.

Il est également disponible sur le site internet : www.dgsi.interieur.gouv.fr

Par mesure de discrétion, le récit ne comporte aucune mention permettant d'identifier les entreprises visées.

Pour toute question relative à ce « flash » ou si vous souhaitez nous contacter, merci de vous adresser à :

✉ securite-economique@interieur.gouv.fr

INTÉRÊTS ÉTRANGERS POUR LES CHERCHEURS FRANÇAIS LAURÉATS DE DISTINCTIONS SCIENTIFIQUES

La recherche française bénéficie d'une reconnaissance internationale. Nombre de ses chercheurs bénéficient d'une notoriété internationale en raison de leurs travaux, de leurs publications, voire de leurs distinctions. Cette médiatisation peut toutefois les exposer à des approches d'acteurs étrangers.

S'appuyant sur les listes de distinctions académiques ou scientifiques, des acteurs étrangers offensifs peuvent identifier les chercheurs les plus qualifiés dans leur domaine et les cibler pour leurs compétences, leur renommée et leur réseau professionnel. Ils peuvent notamment chercher à établir avec ces chercheurs des coopérations académiques déséquilibrées, susceptibles d'entraîner des captations de savoirs et de savoir-faire. Ils sont également à même de les inciter à venir travailler dans leur pays, de manière durable ou temporaire, en échange de rémunérations très attractives ou de cadeaux disproportionnés.

Ce « flash ingérence » évoque trois cas d'approches de chercheurs français primés, ayant été ciblés par des structures étrangères qui cherchaient à tirer profit de leur expertise, de leur réputation et de leur réseau professionnel.

1 INTÉRÊTS ÉTRANGERS POUR UN SCIENTIFIQUE FRANÇAIS RECOMPENSÉ À DE NOMBREUSES REPRISES

Un chercheur lauréat d'une haute distinction académique en France a régulièrement été convié par ses homologues à participer à des congrès à l'étranger au cours desquels il a systématiquement été sollicité pour des partenariats scientifiques.

Invité à un symposium à l'étranger, dont le déplacement a été intégralement pris en charge par l'université organisatrice, le chercheur s'est vu proposer des visites privées de sites sensibles habituellement fermés au public. Au cours d'un événement organisé avec un chercheur proche du gouvernement du pays hôte, l'expert français a par ailleurs été interrogé sur des sujets d'ordre politique. Il a également été démarché

par la direction d'une revue scientifique qui lui a proposé de rédiger des articles et de devenir un correspondant régulier. À son retour en France, le chercheur a reçu, de manière inexplicée, un virement d'une importante somme d'argent en provenance des organisateurs du symposium. Il a également appris qu'un prix le récompensant pour sa coopération scientifique avec le pays étranger lui serait prochainement remis.

De sa propre initiative, le chercheur français a pris attache avec la DGSJ afin de rendre compte de ces approches étrangères répétées.

2 APRÈS AVOIR DÉBAUCHÉ UN CHERCHEUR FRANÇAIS DE RENOM, UNE ENTREPRISE ÉTRANGÈRE A TIRÉ PROFIT DE SON RÉSEAU POUR RECRUTER DAVANTAGE DE CHERCHEURS PRIMÉS

Un scientifique reconnu pour ses compétences et ayant pris part à plusieurs projets d'envergure internationale a été recruté par une société étrangère afin de diriger sa filiale française et d'y apporter son expertise en échange d'une rémunération particulièrement attractive. Le chercheur a accepté cette proposition en raison de la possibilité de travailler sur un sujet innovant qui, faute de moyens, ne faisait plus partie des domaines d'étude de son laboratoire.

Ce premier recrutement a permis à la société étrangère de s'appuyer sur la renommée et le vaste réseau de l'expert français afin de faciliter le débauchage d'autres chercheurs issus du même centre de recherche et ayant reçu des récompenses à des compétitions nationales et internationales.

3 UN CHERCHEUR FRANÇAIS, IDENTIFIÉ POUR SON EXPERTISE, EST INCITÉ À MULTIPLIER LES COOPÉRATIONS ACADÉMIQUES AVEC DES UNIVERSITÉS ÉTRANGÈRES

Un chercheur issu d'un laboratoire sensible, spécialisé dans un domaine scientifique de pointe, a été identifié par un pays étranger comme un expert qualifié et reconnu dans son domaine. En outre, les sujets de ses recherches, aux applications duales, relèvent de domaines identifiés comme stratégiques par le gouvernement de ce pays.

Plusieurs universités, proches des autorités militaires de ce pays étranger, ont ainsi approché avec insistance le chercheur français afin d'initier des partenariats académiques.

Le chercheur est alors progressivement devenu le référent de nombreuses coopérations scientifiques, impliquant notamment

des séjours en France de professeurs étrangers et de chercheurs français dans ce pays étranger, des projets de co-tutelle de thèses et des publications communes d'articles scientifiques.

Alerté par le fonctionnaire de sécurité et de défense (FSD) de l'établissement de tutelle, la DGSI a sensibilisé le chercheur et le personnel du laboratoire aux risques de détournement de leurs recherches à des fins de prolifération.

Commentaires

Reconnus pour leur excellence, les chercheurs français ayant reçu des distinctions constituent une communauté restreinte et facilement identifiable. Leur renommée les expose tout particulièrement aux approches d'acteurs étrangers souhaitant tirer profit de leurs savoirs, de leurs savoir-faire et de leurs réseaux professionnels.

Afin de convaincre les chercheurs français primés d'engager des coopérations formelles ou informelles, ces acteurs étrangers promettent fréquemment des projets de recherche inédits et stimulants auxquels sont alloués des moyens financiers et matériels conséquents, ainsi que des cadeaux et des compensations financières attractives. Ils peuvent également tirer profit du besoin de financement des établissements auxquels les chercheurs sont rattachés pour les contraindre à consentir à des partenariats académiques déséquilibrés.

◆ Limiter les risques d'approches étrangères et de captations

- **Assurer une veille de ses profils sur les réseaux sociaux dès la réception d'une distinction honorifique.**

La consultation des profils de chercheurs de haut niveau sur les réseaux sociaux augmente considérablement dès lors qu'un chercheur reçoit une distinction honorifique. Il est par conséquent nécessaire de vérifier régulièrement les informations qui figurent sur ses profils en ligne afin de supprimer les informations trop personnelles.

En effet, des acteurs malveillants ou des services de renseignement étrangers peuvent chercher à utiliser de tels éléments pour élaborer puis mettre en œuvre une approche ciblée.

- **Prendre attache avec le fonctionnaire de sécurité défense (FSD) de sa structure de tutelle avant d'accepter tout partenariat étranger.**

Les chercheurs de haut niveau qui bénéficient d'une notoriété publique constituent souvent des points d'entrée afin d'initier des partenariats avec des structures étrangères. En cas de sollicitation, il est essentiel de se rapprocher du FSD de sa structure de tutelle afin que les risques au regard de la protection du patrimoine scientifique et technique de la Nation (PPST) soient évalués en lien avec le ministère compétent. La question du partage de la propriété intellectuelle doit également constituer un point d'attention majeur.

- **Sensibiliser régulièrement les chercheurs et personnels des structures de recherche sensibles aux risques de détournement des savoir-faire.**

Les structures de recherche dont sont issus les chercheurs lauréats de distinctions honorifiques bénéficient d'une forte exposition médiatique et sont des cibles facilement identifiables pour des acteurs étrangers. La sensibilisation de tout le personnel de ces structures de recherche est essentielle afin de prévenir les risques de détournement des savoirs. La DGSJ dispense des conférences de sensibilisation dédiées au monde de la recherche qui s'appuient sur des cas concrets d'ingérences étrangères.

◆ Rester vigilant à l'occasion de déplacements à l'étranger

- **Anticiper ses déplacements à l'étranger en protégeant son travail de recherche.**

Les chercheurs de renommée internationale sont régulièrement amenés à se rendre à l'étranger, notamment dans le cadre de conférences, de rencontres entre experts de haut niveau ou de projets de coopération. Il est recommandé de privilégier l'utilisation de matériel informatique dédié aux séjours à l'étranger et de n'emporter que les informations nécessaires à la mission. Il est fortement déconseillé de se déplacer avec l'intégralité de ses travaux de recherche.

- **Maintenir une posture de vigilance lors des échanges avec des interlocuteurs étrangers.**

Il est notamment essentiel de faire preuve de vigilance lors d'échanges avec des structures de recherche directement liées au gouvernement d'un État étranger afin de prévenir tout risque de transfert non contrôlé de savoir-faire au profit d'une puissance étrangère.

- **Ne pas accepter de cadeaux dont la valeur semble disproportionnée.**

Si les cadeaux protocolaires sont courants lors de déplacements à l'étranger de chercheurs de renom, il est essentiel de ne pas accepter de dons dont la valeur semble excessive au regard du contexte. Accepter pareils cadeaux peut placer le récipiendaire dans une position de dépendance, voire ouvrir la voie à des tentatives de chantage.

◆ En cas d'approches répétées et intrusives par des acteurs étrangers

- **Mettre fin aux échanges en cas de comportement intrusif.**

Si un acteur étranger se démarque par des questions récurrentes, intrusives et parfois même sans lien avec l'objet d'étude du chercheur, il est conseillé de mettre un terme aux échanges sans attendre, afin de limiter toute exposition aux risques de captation. Un acteur étranger peut notamment chercher à porter atteinte à la réputation d'un chercheur de haut niveau afin d'affecter indirectement sa structure de recherche d'origine ou son pays.

- **Signaler à ses autorités de tutelle toute suspicion de captation ou approche inhabituelle.**

En cas de soupçon à la suite d'un déplacement à l'étranger ou d'échanges avec des acteurs étrangers, il est essentiel d'en informer sans délai le FSD de sa structure de tutelle ou de son ministère de rattachement.

- **Signaler tout incident pouvant s'apparenter à une ingérence étrangère à la DGSJ.**

Le service dispose d'une adresse électronique dédiée aux ingérences économiques :

securite-economique@interieur.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

